



Depuis 80 ans, nos connaissances
bâtissent de nouveaux mondes



Le CNRS, l'Université Clermont Auvergne et Sigma Clermont signent une convention de site

Invitation presse régionale
le lundi 30 septembre 2019

Le 4 octobre, les trois établissements signent officiellement la convention qui définit leurs ambitions communes pour la recherche scientifique clermontoise, ainsi que le cadre général de leur collaboration autour des laboratoires et unités de services dont ils partagent la tutelle.

A cette occasion, nous vous convions à un point presse en présence d'Antoine Petit, Président-directeur général du CNRS, de Mathias Bernard, Président de l'Université Clermont Auvergne, et de Jean-Marie Nedelec, Directeur de la recherche de Sigma Clermont, qui représentera Sophie Commereuc, Directrice de cette école d'ingénieurs :

Le vendredi 4 octobre 2019 de 14h à 14h30

à l'IAE Auvergne, école de Management,

Espace détente, 1^{er} étage

11 boulevard Charles de Gaulle, Clermont-Ferrand.

Merci de bien vouloir signaler votre présence auprès de dr07.communication@cnrs.fr

La recherche publique française est en grande partie opérée par des laboratoires placés sous la tutelle conjointe d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et d'un organisme de recherche national tel que le CNRS. A l'échelle clermontoise, ce dernier compte 17 unités de recherche ou de service avec l'Université Clermont Auvergne Clermont et/ou l'école d'ingénieurs Sigma Clermont.

Par cette convention, les signataires convergent vers « une stratégie scientifique commune, notamment dans le développement de programmes de recherche ambitieux

relevant d'une politique partagée¹ ». Elle s'inscrit dans une dynamique de site déjà féconde, à l'instar des projets I-SITE « CAP 20-25 », Equipex et Labex, et du Contrat de plan Etat-Région visant notamment à développer le potentiel de recherche du bassin clermontois. La stratégie des établissements se construit donc en articulation avec les autres acteurs du territoire et « sur la consolidation des secteurs d'excellence et la création des conditions favorables à l'émergence de nouvelles thématiques à l'interface de plusieurs champs disciplinaires implantés sur le site¹ ».

La convention identifie les grands domaines de recherche du site, en particulier « Planète et Environnement », « Physique de l'atmosphère et volcanologie », « Matériaux, ingénierie, instrumentation, mobilité et systèmes complexes », « Biologie et technologies pour la santé », « Economie et sciences politiques », « Sciences humaines et sociales ». Elle vise un haut niveau de recherche et d'innovation, un transfert de connaissances au bénéfice des acteurs socio-économiques, des collaborations accrues avec les entreprises et les collectivités territoriales, ainsi qu'un rayonnement et une attractivité de niveau international. Cette ambition s'appuie sur des outils structurants, des démarches fédératives et des moyens dédiés.

Enfin, la convention engage les partenaires sur un suivi concerté des ressources humaines et financières pour leurs laboratoires et unités de services communs. Elle fixe également un cadre général de collaboration et de gestion, avec encore plus de simplification administrative.

¹ Extrait de la convention de site

Contact presse

[Sébastien Buthion](#)

Communication CNRS Rhône Auvergne

+33 6 88 61 88 96

dr07.communication@cnrs.fr

Retrouvez tous les communiqués du CNRS

En national : www.cnrs.fr/fr/espace-presse

En Rhône Auvergne : www.dr7.cnrs.fr